

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 19 Janvier 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 23 – REPRESENTES : 6.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mmes CAMELIN Christine, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge et Mmes POYER Audrey et SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. COLIN Arnaud (*pouvoir à Mme Séverine ORDRONNEAU*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*), M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme Véronique LE BORGNE*) et M. TANI Florent (*pouvoir à Mme Laurence PELÉ LEGOUX*).

SECRETAIRES DE SEANCE : M. Thierry PLANTARD et Mme Audrey POYER.

OBJET :	<i>Accroissement temporaire d'activité.</i>
----------------	---

N° 2017 / 01 / 02

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 Juin 2016,

Vu l'avis favorable à la majorité de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 16 Janvier 2017,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité en lien avec les nouveaux rythmes scolaires, nécessite un renfort d'effectif au sein du Pôle Enfance,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération susvisée en raison de la municipalisation de l'ALSH,

.../...

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recruter 10 adjoints territoriaux d'animation contractuels du 01/01/2017 au 31/08/2017 inclus, selon les quotités suivantes :

- 4 à 35/35^e
- 1 à 15/35^e
- 1 à 14,75/35^e
- 1 à 14/35^e
- 3 à 10/35^e

PRECISE que, pour l'exécution des présents contrats, ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

Vote : 23 pour – 6 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Janvier 2017,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170126-CM-2017-01-02-
DE
Date de télétransmission : 30/01/2017
Date de réception préfecture : 30/01/2017

Conseil municipal du 26 Janvier 2017
Délibération n° 2017 / 01 / 02